|  |  |
| --- | --- |
| Lettres contre l’oubli - 1/3 | JUIN 2019 |
| Violences contre une femme transgenre détenue dans un prison pour hommes |
| Égypte |
| Malak al Kashef |

|  |
| --- |
| Malak al Kashef, femme transgenre défenseure des droits humains âgée de 19 ans, est actuellement détenue arbitrairement à l’isolement, à la prison pour hommes de Mazraat Tora. Le 6 mars, Malak al Kashef a été enlevée par des agents de l’Agence de sécurité nationale au domicile de sa famille à Guizeh. En cause, ses publications sur Internet appelant à des manifestations pacifiques après l’incendie de la gare centrale Ramsès du Caire le 27 février. Le 2 avril, un procureur de la sûreté de l’État a, pour la troisième fois, prolongé de 15 jours sa détention arbitraire. Malak al Kashef est poursuivie pour des accusations, forgées de toutes pièces, d’« assistance à une organisation terroriste » et d’« utilisation à mauvais escient des réseaux sociaux dans le but de commettre une infraction punie par la loi », dans le cadre de l’affaire 1739/2018. Elle a été arrêtée avec au moins 35 autres personnes.Le 10 mars, elle a été soumise à un examen anal dans un hôpital public, où, d’après son avocat, des membres du personnel médical l’ont également soumise à d’autres formes de violences sexuelles. Ces actes constituent une forme de torture et de mauvais traitements, et donc une violation de la Convention des Nations unies contre la torture, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et de la Charte africaine des droits de l’homme et des peuples. L’Égypte est partie à ces trois traités.Amnesty International est très préoccupée par la détention de Malak al Kashef dans une prison pour hommes qui l’expose de nouveau à des risques de harcèlement sexuel, d’agressions sexuelles et de viol aux mains des autorités pénitentiaires et d’autres détenus.Malak al Kashef est une prisonnière d’opinion, détenue uniquement pour avoir exercé son droit à la liberté d’expression. |

|  |
| --- |
| Proposition et revendications en français |
| Veuillez **écrire une lettre courtoise** en arabe ou anglais **au Procureur général.** |
| Nous engageons les autorités égyptiennes à :- abandonner toutes les charges retenues contre Malak al Kashef et à la libérer immédiatement et sans condition car il s’agit d’une prisonnière d’opinion, détenue uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d’expression et de réunion;- veiller à ce que, dans l’attente de sa libération, Malak al Kashef soit protégée de la torture et des autres formes de mauvais traitements, notamment des violences sexuelles, et à ce que ses conditions de détention soient conformes aux normes internationales ;- mettre fin aux examens médicaux destinés à déterminer si un·e suspect·e a eu des rapports anaux. Ces examens constituent des actes de torture. |
|  |
| **🡪 Formule d’appel** : Dear Public Prosecutor, / Monsieur le Procureur général, |
|  |
| **🡪** Vous trouverez **un modèle de lettre en français** à la **page 4**. |

**🡪** **Taxe postale:** Europe: CHF 1.50 / autres pays: CHF 2.00

|  |  |
| --- | --- |
| Lettre courtoise À | CopieS À |
| PROCUREUR GÉNÉRAL :Nabil SadekOffice of the Public ProsecutorDar al Qada Al-Ali, DowntownCairoÉgypteFax : +202 2577 4716 | Ambassade de la République Arabe d'EgypteElfenauweg 61, 3006 BerneFax: 031 352 06 25 / E-mail: embassy.bern@mfa.gov.eg Adjoint au ministre des Affaires étrangères, chargé des droits humainsAhmed Ihab Gamal Eldin, Ministry of Foreign Affairs, Corniche el-Nile, Cairo, ÉgypteFax : +202 2574 9713 / Courriel : contact.us@mfa.gov.eg / Twitter : @MfaEgypt |

|  |  |
| --- | --- |
| Lettres contre l’oubli -2/3 | JUIN 2019 |
| L’enquête pénale sur l'homicide d'un militant homosexuel est close |
| Grèce |
| Zak Kostopoulos |

|  |
| --- |
| Zak Kostopoulos (également connu sous son nom de scène Zackie Oh), militant homosexuel et défenseur des droits des personnes LGBTI et des personnes séropositives au VIH en Grèce, est décédéle 21 septembre 2018 à la suite d’une violente attaque.Des images vidéo filmées par des témoins montrent que Zak Kostopoulos a été violemment frappé par deux hommes après être entré dans une bijouterie au centre-ville d’Athènes. Les séquences montrent également la police arrêtant violemment Zak Kostopoulos alors qu’il était au sol, en train de mourir. On y voit également un policier appuyant violemment sa jambe sur son cou et un autre lui donnant des coups de pied. D’après le rapport médicolégal, Zak Kostopoulos est mort des blessures multiples qui lui ont été infligées.Les enquêtes pénales et disciplinaires sur sa mort ont été entachées par de graves irrégularités : la police n’a pratiquement rien fait pour réunir des éléments de preuve, la scène de crime n’a pas été mise sous scellés et les agresseurs n’ont pas été immédiatement arrêtés. En raison des préjugés persistants contre les personnes LGBTI et les personnes vivant avec le VIH et de la couverture médiatique des médias grand public, Zak Kostopoulos a été présenté comme un « consommateur de stupéfiants qui était entré dans la bijouterie pour la cambrioler ». Heureusement, d’autres éléments de preuve ont rapidement décrédibilisé ces mensonges.À ce jour, deux civils et quatre policiers ont été inculpés pour coups et blessures ayant entraîné la mort dans le cadre de l’enquête sur la mort de Zak Kostopoulos. Les proches de Zak Kostopoulos ont porté plainte, demandant des poursuites pour homicide. En avril, nous avons appris que l’enquête pénale avait été close. Nous craignons dès lors que les irrégularités n’aient pas été prises en considération et que les éléments de preuve nécessaires n’aient pas été recueillis.Le 9 avril, l’agence de recherche indépendante Forensic Architecture a publié ses conclusions sur les nouveaux éléments de preuve et a remis en lumière les irrégularités de l’enquête de la police. L’enquête disciplinaire est toujours en cours. |

|  |
| --- |
| Proposition et revendications en français |
| Veuillez **écrire une lettre courtoise** en grec, anglais ou français **au Ministre de la Justice, de la Transparence et des Droits humains**. |
| Nous appelons les autorités grecques à :- veiller à ce que tous les responsables de la mort de Zak et les personnes y ayant concouru soient amenés à rendre des comptes, dans le cadre de procès équitables, et à faire en sorte que justice soit faite ;- déterminer, dans le cadre des procédures judiciaires, si ces actions étaient motivées par la haine, la discrimination ou tout autre préjugé. |
|  |
| **🡪** **Formule d’appel** : Dear Minister, / Monsieur le Ministre, |
|  |
| **🡪** Vous trouverez **un modèle de lettre en français** à la **page 5**. |

**🡪 Taxe postale:** Europe: CHF 1.50 / autres pays: CHF 2.00

|  |  |
| --- | --- |
| Lettre courtoise À | Copie À |
| MINISTRE DE LA JUSTICE, DE LA TRANSPARENCE ET DES DROITS HUMAINS :Michalis KalogirouMinistry of Justice, Transparency and Human Rights96 Mesogheion Avenue11527, AthensGrèceCourriel : grammateia@justice.gov.gr Fax : +30 210 7755835Twitter: @ABZayed | Ambassade de GrèceWeltpoststrasse 4Case postale 723000 Berne 15Fax: 031 368 12 72E-mail: gremb.brn@mfa.gr  |

|  |  |
| --- | --- |
| Lettres contre l’oubli - 3/3 | JUIN 2019 |
| Annuler le jugement douteux et la condamnation à mort ! |
| Viêt-Nam |
| Hồ Duy Hải |

|  |
| --- |
| Hồ Duy Hải fait partie des plus de 600 personnes qui se trouvent sous le coup d’une condamnation à mort au Viêt-Nam. Il reste sous la menace d’une exécution imminente.Arrêté en mars 2008 à l’âge de 23 ans, Hồ Duy Hải a été déclaré coupable neuf mois plus tard, le 1er décembre 2008, par le tribunal populaire de Long An, et condamné à mort. Il n’a pas pu entrer en contact avec ses avocats depuis que la cour d’appel de la Cour populaire suprême, à Ho Chi Minh Ville, a confirmé sa déclaration de culpabilité et sa sentence capitale en avril 2009. En 2012, sa demande de recours en grâce a été rejetée par le président de l’époque Trương Tấn Sang.Hồ Duy Hải aurait été soumis à des actes de torture destinés à le faire « avouer » et les procédures dans le cadre de son affaire ont été entachées d’irrégularités. La Commission des affaires judiciaires de l’Assemblée nationale, qui enquête sur les allégations d’erreurs judiciaires, a conclu que les juridictions de première instance et d’appel avaient toutes deux commis de graves violations des règles de procédure pénale lors de l’examen de cette affaire et a recommandé le réexamen de l’affaire conformément à l’article 273 du Code de procédure pénale. |

|  |
| --- |
| Proposition et revendications en français |
| Veuillez **écrire une lettre courtoise** en vietnamien, anglais ou français **au président du Viêt-Nam**. Appelez-le à :- annuler la déclaration de culpabilité et la condamnation à mort prononcées contre Hồ Duy Hải. Ces décisions résultent d’une procédure qui n’a pas respecté les dispositions des normes internationales relatives à l’équité des procès ;- à instaurer immédiatement un moratoire sur toutes les exécutions en vue de l’abolition de la peine de mort. |
|  |
| **🡪** F**ormule d’appel** : Your Excellency, / Monsieur le Président, |
|  |
| **🡪** Vous trouverez **un modèle de lettre en français** à la **page 4**. |

**🡪 Taxe postale:** Europe: CHF 1.50 / autres pays: CHF 2.00

|  |  |
| --- | --- |
| Lettre courtoise À | Copie À |
| Président du Viêt-NamNguyễn Phú Trọng2 Hùng Vương,Ba ĐìnhHà NộiViêt-Nam | Ambassade de la République Socialiste du VietnamSchlösslistrasse 263008 BerneFax: 031 388 78 79E-mail: vietsuisse@bluewin.ch  |

Expéditeur:

Nabil Sadek

Office of the Public Prosecutor

Dar al Qada Al-Ali, Downtown

Cairo

Egypt

 Lieu et date :

Concerne : Malak al Kashef

Monsieur le Procureur général,

Malak al Kashef, femme transgenre défenseure des droits humains âgée de 19 ans, est actuellement détenue arbitrairement à l’isolement à la prison pour hommes de Mazraat Tora.

Le 2 avril, un procureur de la sûreté de l’État a, pour la troisième fois, prolongé de 15 jours sa détention arbitraire. Malak al Kashef est poursuivie pour des accusations forgées de toutes pièces d’« assistance à une organisation terroriste » et d’« utilisation à mauvais escient des réseaux sociaux dans le but de commettre une infraction punie par la loi », dans le cadre de l’affaire 1739/2018.

Le 10 mars, elle a été soumise à un examen anal dans un hôpital public, où, d’après son avocat, des membres du personnel médical l’ont également soumise à d’autres formes de violences sexuelles. Ces actes constituent une forme de torture et de mauvais traitements, et donc une violation de la Convention des Nations unies contre la torture, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et de la Charte africaine des droits de l’homme et des peuples. L’Égypte est partie à ces trois traités.

Cette situation me préoccupe beaucoup, et j’engage votre gouvernement à **abandonner toutes les charges retenues contre Malak al Kashef et à la libérer immédiatement et sans condition** car il s’agit d’une **prisonnière d’opinion**, détenue uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d’expression et de réunion.

Je vous demande, Monsieur le Procureur général, de veiller à ce que, dans l’attente de sa libération, Malak al Kashef soit protégée de la torture et des autres formes de mauvais traitements, notamment des violences sexuelles, et à ce que ses conditions de détention soient conformes aux normes internationales.

De plus, je vous demande de mettre fin aux examens médicaux destinés à déterminer si un·e suspect·e a eu des rapports anaux. Ces examens constituent des actes de torture.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Procureur général, à l’expression de ma haute considération.

**Copie:**

Ambassade de la République Arabe d'Egypte, Elfenauweg 61, 3006 Berne

Adjoint au ministre des Affaires étrangères, chargé des droits humains, Ahmed Ihab Gamal Eldin, Ministry of Foreign Affairs, Corniche el-Nile, Cairo, Égypte

Expéditeur:

Michalis Kalogirou

Ministry of Justice, Transparency and Human Rights

96 Mesogheion Avenue

11527, Athens

Greece

 Lieu et date :

Concerne : Zak Kostopoulos

Monsieur le Ministre,

Zak Kostopoulos (Zackie Oh), militant homosexuel et défenseur des droits des personnes LGBTI et des personnes séropositives au VIH en Grèce, est décédé le 21 septembre 2018 à la suite d’une violente attaque.

Des images vidéo filmées par des témoins montrent que Zak Kostopoulos a été violemment frappé par deux hommes après être entré dans une bijouterie au centre-ville d’Athènes. Les séquences montrent également la police arrêtant violemment Zak Kostopoulos alors qu’il était au sol, en train de mourir. On y voit également un policier appuyant violemment avec sa jambe sur son cou et un autre lui donnant des coups de pied. D’après le rapport médicolégal, Zak Kostopoulos est mort des blessures multiples qui lui ont été infligées.

Les enquêtes pénales et disciplinaires sur sa mort ont été entachées de graves irrégularités : la police n’a pratiquement rien fait pour réunir des éléments de preuve, la scène de crime n’a pas été mise sous scellés et les agresseurs n’ont pas été immédiatement arrêtés. Zak Kostopoulos a été présenté comme un « consommateur de stupéfiants qui était entré dans la bijouterie pour la cambrioler ».

Cette situation me préoccupe beaucoup, et j’appelle les autorités grecques à veiller **à ce que tous les responsables de la mort de Zak et les personnes y ayant concouru soient amenés à rendre des comptes**, dans le cadre de procès équitables, et à **faire en sorte que justice soit faite pour sa mort**.

De plus, je vous demande de **déterminer**, dans le cadre des procédures judiciaires, **si ces actions étaient motivées par la haine, la discrimination ou tout autre préjugé**.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l’expression de ma haute considération.

**Copie:**

Ambassade de Grèce, Weltpoststrasse 4, Case postale 72, 3000 Berne 15

Fax: 031 368 12 72 / E-mail: gremb.brn@mfa.gr

Expéditeur:

Président du Viêt-Nam

Nguyễn Phú Trọng

2 Hùng Vương,

Ba Đình

Hà Nội

Viêt-Nam

 Lieu et date :

Concerne : Hồ Duy Hải

Monsieur le Président,

Le sort de Hồ Duy Hải me préoccupe beaucoup.

Arrêté en mars 2008 à l’âge de 23 ans, Hồ Duy Hải a été déclaré coupable neuf mois plus tard, le 1er décembre 2008, par le tribunal populaire de Long An, et condamné à mort.

Hồ Duy Hải aurait été soumis à des actes de torture destinés à le faire « avouer » et les procédures dans le cadre de son affaire ont été entachées d’irrégularités. La Commission des affaires judiciaires de l’Assemblée nationale, a conclu que les juridictions de première instance et d’appel avaient toutes deux commis de graves violations des règles de procédure pénale lors de l’examen de cette affaire et a recommandé le réexamen de l’affaire conformément à l’article 273 du Code de procédure pénale.

Je demande à votre gouvernement d’**annuler la déclaration de culpabilité et la condamnation à mort prononcées contre Hồ Duy Hải**, car ces décisions résultent d’une procédure qui n’a pas respecté les dispositions des normes internationales relatives à l’équité des procès.

De plus, je vous demande d’**instaurer immédiatement un moratoire sur toutes les exécutions en vue de l’abolition de la peine de mort**.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l’expression de ma haute considération.

**Copie:**

Ambassade de la République Socialiste du Vietnam, Schlösslistrasse 26, 3008 Berne

Fax: 031 388 78 79 / E-mail: vietsuisse@bluewin.ch